

Bourses Doctorales CNRS-L/Ambassade de France au Liban 2021-2022

Bourses réservées aux candidats souhaitant préparer un doctorat entre un centre CNRS-L et un établissement français

Dans le cadre de leur partenariat pour le renforcement de la coopération scientifique franco-libanaise, le Conseil National de la Recherche Scientifique de la République Libanaise (CNRS-L) et l'Ambassade de France au Liban (à travers le programme SAFAR), cofinancent des bourses doctorales réservées aux doctorants libanais admis pour préparer **une thèse de doctorat en codirection entre un centre de recherche du CNRS-L et un établissement français.**

Les boursiers dans le cadre de cet appel bénéficieront du statut de Boursier du Gouvernement Français (BGF) et Boursier du CNRS-L.

1.1- Bénéficiaires

Ces bourses sont attribuées à des **doctorants libanais en cotutelle/codirection de thèse** pour la rentrée 2021. Elles ont pour objectif d'initier un projet de recherche ou de renforcer une collaboration scientifique existante entre les universités françaises et le CNRS-L.

1.2- Financement

Ces bourses sont cofinancées par l'Ambassade de France et le CNRS-L.

Le financement de l'Ambassade de France couvre le séjour en France durant 3 années universitaires (4 années civiles) en alternance avec le Liban.

La durée du séjour en France doit être de 18 mois.

- A titre indicatif : 4 mois en 2021 ; 6 mois en 2022 ; 6 mois en 2023 ; 2 mois en 2024.

La durée de séjour au Liban doit être de 18 mois.

- A titre indicatif : 6 mois en 2022 ; 6 mois en 2023 ; 6 mois en 2024.

1.3- Prestations offertes

Les prestations offertes par l'Ambassade de France :

- Allocation de 1 415 euros versée mensuellement au doctorant pendant son séjour en France ;

- Gratuité du visa ;
- Prise en charge de la couverture sociale en France ;
- Prise en charge des frais d'inscription en France le cas échéant ;
- Prise en charge d'un billet d'avion aller-retour entre le Liban et la France par an ;
- Prise en charge du transport entre l'aéroport d'arrivée et le lieu de séjour lors du premier voyage ;
- Accès prioritaire aux résidences universitaires.

Les prestations offertes par le CNRS-L :

- Allocation mensuelle de 1 250 000 LL pour la durée du séjour au Liban soit sur 18 mois, versée chaque année en deux tranches.
- Prise en charge du suivi administratif et académique avec l'établissement partenaire : conventions, organisation du jury de soutenance ;
- Accès aux infrastructures de l'établissement partenaire : laboratoires de recherche, fonds documentaires, etc.

1.3- Critères d'éligibilité

Le(a) candidat(e) à une bourse doctorale doit satisfaire aux critères suivants :

- Être **de nationalité libanaise et résider au Liban** (les personnes de nationalité franco-libanaise ne sont pas éligibles) ;
- Ces bourses sont exclusivement destinées à des étudiants libanais titulaires (ou en cours de préparation) d'un diplôme de Master Recherche (ou équivalent) reconnu comme tel par le CNRS-L et l'Ambassade de France au Liban. Considéré éligible, tout candidat ayant la nationalité libanaise depuis plus de 10 ans, âgé de moins de 30 ans à sa première année de thèse, et ayant 85/100 (système anglo-saxon) ou 14/20 (système français) comme moyenne générale en Master Recherche (ou équivalent).
- Choisir le régime de cotutelle ou codirection entre une université française et le CNRS-L (la convention de cotutelle ou codirection sera exigée pour valider l'octroi de la bourse) ;
Pour les cotutelles : courrier des deux directeurs de thèse confirmant les démarches en vue de la signature d'une convention de doctorat en cotutelle de thèse ;
- Avoir les connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et travaux de recherche de la thèse.

Outre les conditions d'éligibilité mentionnées ci-dessus, les bourses doctorales sont soumises aux règlements suivants :

- Le boursier ne peut pas exercer de travail rémunéré ni ne peut bénéficier d'une subvention supplémentaire de toute autre source en dehors de l'accord CNRS-L/Ambassade de France au Liban.
- La bourse est accordée aux candidats entamant la première ou la deuxième année de doctorat ;
- À l'annonce des résultats, le candidat doit se prononcer sur son intention d'accepter ou de refuser la bourse, et cela par un courrier officiel adressé à l'Ambassade de France au Liban et au CNRS-L. Dans le cas d'un désistement, le candidat doit justifier les raisons et les motivations de sa décision ;
- Le bénéficiaire de la bourse doit, clairement et explicitement, faire mention de son programme de financement (bourse du gouvernement français et Conseil National de

la Recherche Scientifique du Liban) dans toute sorte de publications et contributions scientifiques liées au travail de la thèse (articles, présentations orales, posters, actes de colloques, etc.).

1.4- Critères de sélection

Toutes les disciplines scientifiques sont concernées.

Le(a) candidat(e) à une bourse doctorale sera sélectionné(e) sur les critères suivants :

- Sujet de thèse d'intérêt majeur pour le Liban et pour le CNRS-L ;
- Thèse intégrée à un projet de recherche franco-libanais existant ou contribuant à l'émergence d'une coopération franco-libanaise ;
- Une attention particulière sera accordée aux thèses correspondant à la poursuite d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE (mobilité post-CEDRE).
- Dans le cadre de l'appui à l'observatoire national des femmes chercheuses «DAWReK'n», les candidatures féminines seront prioritaires.

1.5- Dossier de candidature

Le(a) candidat(e) devra présenter impérativement les pièces suivantes :

- Formulaire rempli et signé par le candidat et les autorités concernées ;
- Copie du baccalauréat ;
- Copie de l'extrait d'état civil ;
- Photo d'identité ;
- Carte d'étudiant scannée ;
- Copie des diplômes universitaires obtenus + relevé des notes ;
- CV en français ou en anglais (2 pages maximum) ;
- Admission(s) en doctorat au Liban (par le directeur de thèse et le directeur du centre de recherche CNRS-L) et lettre d'admission doctorale (ou de préadmission) par le directeur de thèse en France et l'école doctorale de rattachement en France ;
- Calendrier d'alternance du doctorant durant les 36 mois de la thèse ;
- Lettre de recommandation des deux directeurs de thèse ;
- Courrier des deux directeurs de thèse confirmant les démarches en vue de la signature d'une convention de doctorat en cotutelle ou co-direction de thèse ;
- Accord de coopération entre le CNRS-L et l'établissement français d'accueil (facultatif).

Le dossier de candidature devra être adressé :

- par voie électronique (document unique au format pdf) au service référent du CNRS-L : tamara.elzein@cnrs.edu.lb **et** à l'Ambassade de France au Liban : alissa.viguiet@diplomatie.gouv.fr en indiquant en objet la mention : Nom_CNRS_Doctorat ;
- en version papier au service référent du CNRS-L.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

La date limite pour déposer le dossier est le **30 avril 2021.**

1.6- Procédure

- Envoi de la candidature au CNRS-L et à l'Ambassade de France au Liban avant le **30 avril 2021** ;
- Évaluation des dossiers par le CNRS-L et l'Ambassade de France ;
- Réunion de la commission de sélection ;
- Audition éventuelle du candidat par la commission de sélection ;
- Les étudiants sélectionnés seront informés par courriel conjoint de l'Ambassade de France et le CNRS-L. L'absence de contact dans ce délai signifie que le candidat n'est pas retenu. Aucun résultat ne sera donné par téléphone ;
- L'Ambassade de France transmettra aux étudiants sélectionnés le formulaire Campus France à compléter ;
- Les dossiers de bourse devront être transmis à l'Agence Campus France Paris un mois au plus tard avant la mise en place de la bourse (au plus tard début juillet pour les étudiants démarrant leur thèse en septembre).

N.B. : L'octroi définitif de la bourse est conditionné par l'attestation de réussite au diplôme de Master, l'accord des écoles doctorales partenaires et la signature de la convention de cotutelle et par l'accord du consulat pour la délivrance du visa.